

Formes juridiques de sociétés en Suisse

Aperçu Comparatif

Effectif Janvier 2021

| | Société Anonyme (SA/AG) | Société à responsabilité limitée (Sàrl/GmbH) | Filiale (unité opérationnelle) |
|-------------------------------|---|--|--|
| Fondation | Inscription au registre du commerce, procédure formelle | Inscription au registre du commerce, procédure formelle | Inscription au registre du commerce, procédure formelle |
| Raison | Toutes activités commerciales sous le nom de l'entreprise | Toutes activités commerciales sous le nom de l'entreprise | Toutes activités commerciales sous le nom de l'entreprise |
| Bénéficiaires | Actionnaires | Partenaires | Société-Mère |
| Fondateur | Personne(s) physiques or personne(s) morale(s) (nationalités/entreprises étrangères acceptables) | Personne(s) physiques or personne(s) morale(s) (nationalités/entreprises étrangères acceptables) | Société-Mère |
| Organes de gouvernance | L'assemblée générale des actionnaires; Conseil d'administration (nationalités étrangères possibles, mais au moins un des directeurs avec pouvoir de signature individuelle doivent être domiciles en Suisse) | L'assemblée des associés Administrateur (s) (nationalités étrangères possibles, mais au moins un des directeurs avec pouvoir de signature doivent être domiciles en Suisse) | Administrateur qui est domicile en Suisse |
| Capital social | Min. – CHF 100.000 Max. – illimité | Min. – CHF 20.000 Max. – illimité | Capital de dotation définis par la société-Mère |
| Actions | Valeur nominale minimale d'action: CHF 0,01; 20% de chaque action doit être versé (CHF 50.000 au minimum) | Valeur nominale minimale d'action: CHF 100,00; Doit être versé | |
| Transfert des actions | Le consentement de la société ou des actionnaires n'est pas requis, sauf indications contraires prévues dans les statuts | Le consentement de la société ou des actionnaires n'est pas requis, sauf indications contraires prévues dans les statuts | |
| Audit | Requis uniquement pour les entreprises publiques; Pour les autres sociétés si les certains seuils économiques sont atteints; Se retirer du audit, si moins que 10 employés | Requis si les certains seuils économiques sont atteints; Se retirer du audit, si moins que 10 employés | Requis si les certains seuils économiques sont atteints; Se retirer du audit, si moins que 10 employés |
| Responsabilité | Actifs de société | Actifs de société | Société-Mère |
| Avantages | Anonymat des investisseurs; Transfert des actions simple; Responsabilité limitée | Capital minimum faible; Responsabilité limitée | Pas du capital propre requis; Expansés de fondation faibles |
| Désavantages | Expansés; Double imposition (l'impôt sur le revenu de société et les impôts sur les dividendes ou sur la plus-value) | Structure peu flexible; Transfert des actions plus compliqué | Position courte en devises; Aucun créancier/débiteur légal; Relation entre la société-Mère et la société-Fille |

Voir PDF



POUR VOTRE CONVENANCE

Scannez ce code QR avec votre smartphone ou tablette, pour ouvrir le document tout en déplacement